

*Les humains feraient mieux de travailler en accord avec la nature
et de tolérer des systèmes qui absorbent les imperfections humaines.*

Nassim Nicholas Taleb, Mark Blyth

Comme le grand public, la FASM Croix-Marine a pris connaissance du rapport accablant de Adeline Hazan, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, rapport édité le 9 mars dernier et qui constate que « *les préoccupations de sécurité infiltrent les pratiques psychiatriques, et que la crainte des fugues ou le sous-effectif des soignants conduisent à priver les patients de l'attention ou des marges de liberté qui devraient leur être accordées* ». Au Journal Officiel du 16 mars 2016 et en application de la procédure d'urgence, la Contrôleure générale a publié des recommandations relatives au centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse et dénonce notamment les « *conditions de prise en charge portant des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes hospitalisées dans cet établissement* ».

La FASM Croix-Marine a, dès son origine, lutté pour promouvoir une politique de santé mentale et une pratique de la psychiatrie publique qui soient placées sous l'égide de l'éthique et du respect de la dignité humaine.

Notre Fédération ne peut donc accepter qu'une telle situation puisse exister au XXI^{ème} siècle et, si elle espère que le seul établissement concerné de manière aussi caricaturale soit celui de Bourg en Bresse, elle rappelle que cette situation est emblématique d'une dégradation générale de la situation de la psychiatrie publique qu'elle n'a cessé de dénoncer et de combattre ces dernières années.

En particulier, elle pose la question du rôle de la Haute Autorité de Santé, des Agences Régionales de Santé, des Commissions Départementales des Soins Psychiatriques en ces matières.

La FASM Croix-Marine fait le triste constat d'une dérive des procédures de certification : le centre psychothérapique de l'Ain a été certifié par la Haute Autorité de Santé en janvier 2012 avec comme seule recommandation « *La gestion de l'énergie* » (sic !). Et une nouvelle visite a eu lieu en novembre 2015 sans que rien ne filtre sur les questions soulevées par Adeline HAZAN dont l'UNAFAM rappelle qu'il a pour origine non un organisme de contrôle ou de tutelle mais un signalement par l'un de ses membres.

Si cet événement doit aussi interroger les professionnels sur leurs pratiques, notamment cliniques, comment mieux dire que la protocolisation à outrance, l'obsession de l'activité et de la Durée Moyenne de Séjour conduisent à la mise en œuvre d'une politique de la porte tournante ignorant la nécessité de continuité des soins ? Qu'elle a produit une déresponsabilisation des soignants, une démotivation et un sentiment de bureaucratisation allant souvent à l'encontre d'une véritable qualité des soins. Et qu'elle a permis le retour des mesures de contention qui avaient globalement disparu, les protocoles de mise en chambre d'isolement n'ont jamais été autant utilisés, ce qui est, au final, un recul en matière de liberté individuelle.

La bientraitance prônée par les agences, les plans et autres "Haute Autorité" qui, en l'occurrence, ont failli, ne peut être le fruit des seules procédures normées et opposables, ni d'élévations de murs d'enceinte et de fermeture des portes.

La psychiatrie n'est pas une discipline médicale banale, tant elle touche à des questions essentielles sur ce qu'est l'homme.

La qualité des soins doit être, grâce à une politique de formation accompagnée de temps suffisants pour penser leur pratique, le fruit de l'investissement des professionnels dans leur outil au service de ceux qui souffrent et sont stigmatisés du fait de cette souffrance.

C'est à ces seules conditions que l'on mettra fin à des pratiques qui font honte.

Contacts presse :

Jean-Luc BRIERE
Président

courriel : jean-luc.briere901@orange.fr

Tel : 06 70 85 28 29

Patrick ALARY

Président de la Commission scientifique

courriel : patrick.alary@orange.fr

Tel : 06 80 21 16 28